

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS471

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 31

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique de ce gouvernement est de multiplier les maisons de santé et les centres de santé et elle leur consacre des crédits très importants.

Si l'exercice en collectif est indéniablement appelé à se développer, il est impératif de ne pas créer des structures sans projet médical avéré, comme cela se produit malheureusement trop souvent, provoquant un gâchis important.

L'urgence est aussi de soulager les professionnels de santé exerçant déjà, de leur permettre de libérer du temps médical, en leur permettant d'expérimenter des coopérations de leur choix, ce que notre système trop rigide ne permet pas.

Au lieu de créer des « assistants médicaux » salariés par l'assurance maladie, il conviendrait de permettre l'assouplissement de l'exercice pluri-professionnel avec les différentes professions médicales existantes.